



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tiers payant

Question écrite n° 93964

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le pourcentage de non remboursement par la sécurité sociale des médecins qui pratiquent le tiers payant. Avant même la généralisation du tiers payant, il semblerait que certains médecins ne soient pas toujours remboursés par la sécurité sociale et que les sommes s'avèreraient très importantes. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser les informations connues à ce jour à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93964

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2078

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)